

## HUITIEME PARTIE

**LA SECONDE RESTAURATION  
LA MONARCHIE DE JUILLET (1815-1848)**

## Chapitre XLI

**LA SECONDE RESTAURATION (1815-1830)**

---

À la courte période historique, qui vit le rétablissement éphémère du régime impérial, succéda une période qui fut celle du règne des Bourbons et qui s'écoula entre le retour de Louis XVIII à Paris (1815) et l'abdication de Charles X en juillet 1830.

Le règne de Louis XVIII fut marqué d'une période particulièrement douloureuse, celle de l'occupation d'une bonne partie de la France par les armées étrangères ; il fut témoin aussi de la réaction royaliste violente que l'on a appelé « la Terreur blanche » et qui s'exerça surtout contre les anciens partisans de Napoléon, les républicains et les militaires de l'ex-armée impériale. Ce furent les années 1815 à 1817.

Inévitablement, notre région se ressentit — comme ailleurs en France — de toutes ces souffrances, de ces excès, de ces vengeances ou persécutions ; beaucoup moins pourtant que dans certains autres départements, tels que ceux des Bouches-du-Rhône, du Gard, du Tarn et de la Haute-Garonne.

Après 1817, la vie générale de notre pays devint plus apaisée et politiquement plus libérale. La libération du territoire, les guerres, ou plutôt, les expéditions d'Espagne (1823) et de Morée (1828) relevèrent, à l'extérieur, le prestige de la nation.

Nous n'indiquerons, ci-après, que les principaux faits historiques qui, pendant la seconde Restauration, eurent, de loin ou de près, une relation quelconque avec notre commune de La Seyne ou avec le pays varois.

**SOUSCRIPTION POUR UN MONUMENT  
AUX VICTIMES DE QUIBERON (1815)**

Déjà en février 1815, sur l'ordre du préfet du Var de l'époque, Joseph Siméon, le maire de La Seyne avait lancé un appel à ses administrés pour les encourager à verser leur obole à la souscription volontaire ouverte par le gouvernement royal en vue

d'élever un monument commémoratif aux malheureuses victimes de l'affaire de Quiberon.

Après le retour des Bourbons, on revint sur ce projet. Exécutant de nouvelles prescriptions préfectorales, l'administration municipale seynoise, ayant à sa tête les sieurs L.-A. Fauchier, maire, Barralier et Lombard, adjoints, lancèrent à notre population une proclamation rappelant le souvenir des cinq à six mille Français royalistes, prisonniers à Quiberon, en Bretagne, en juillet 1795, sur lesquels sept cents environ furent fusillés par ordre de la Convention, bien que Hoche leur eût promis la vie sauve dans la capitulation signée.

Une gravure accompagnait cet appel affiché sur les édifices publics ; elle représentait un amas d'ossements avec le duc d'Angoulême en prières, ayant derrière lui ses aides de camp et, non loin de là, un prêtre en étole noire et blanche avec croix noire.

### RÉTABLISSEMENT DU SIÈGE ÉPISCOPAL DE FRÉJUS (1817)

Au lendemain de la Révolution, la paroisse de La Seyne fut rattachée au diocèse d'Aix, les sièges épiscopaux de Toulon et de Fréjus n'ayant pas été rétablis par le Concordat. Ce ne fut qu'en 1817 que le siège de Fréjus fut reconstitué par le concordat du 11 juin de la même année, qui avait été négocié avec le pape Pie VII par le duc de Blacas d'Aups, premier ministre de Louis XVIII.

Le premier évêque nommé fut Mgr de Richery (17 août 1817) mais ce prélat ne prit réellement possession de ce siège qu'en octobre 1823 et, de celui de Toulon, en janvier 1824. De ce fait, la paroisse de La Seyne continua, jusqu'en 1823, à dépendre du diocèse d'Aix-en-Provence.

C'est pourquoi nous trouvons, dans les archives, une circulaire du préfet du Var, en date du 5 août 1820, annonçant au maire de La Seyne une tournée épiscopale à travers les paroisses du Var de Mgr l'archevêque d'Aix ; le préfet recommandait à notre premier magistrat de l'époque de bien vouloir s'entendre, à cette occasion, avec les autorités religieuses locales afin de rendre à cet éminent dignitaire de l'Eglise tous les honneurs et respects qui lui étaient dus.

Effectivement, l'archevêque, qui était Mgr de Bausset-Roquefort, ancien évêque de Vannes en Bretagne, arriva peu de temps après dans notre ville, accompagné de divers dignitaires du clergé. Venu par la route, il fut reçu sur le seuil de la porte principale de l'église paroissiale par le curé de La Seyne, M. Laforest, entouré de ses vicaires, des membres de la Fabrique, du corps municipal et de diverses notabilités seynaises.

Après la cérémonie religieuse, l'archevêque se rendit à l'hôtel de ville, alors tout proche de là (rue Carvin d'aujourd'hui) et reçut des édiles les vœux les plus respectueux au nom de la population du pays. Cette dernière témoigna au prélat, durant tout son passage à La Seyne, les sentiments les plus déférents et l'expression de sa joie.

ATTRIBUTION DE SECOURS  
AUX MARINS ET OUVRIERS EN CHÔMAGE  
PENSIONS AUX VEUVES DE MARINS (1816)

Le gouvernement royal avait fait constituer, par le ministre des Finances, un fonds spécial de 200.000 francs (francs-or) à employer pour secourir les marins et les ouvriers, de divers ports, qui se trouvaient réduits au chômage à la suite de la réduction du budget de la Marine opérée après les années de guerre de l'Empire ; en raison surtout des difficultés financières rencontrées par la Restauration. Les instructions reçues, à ce sujet, par la municipalité, précisait que les secours devaient, également, être accordés aux personnes qui, sans être en chômage, pouvaient être reconnues comme dignes d'intérêt.

Sur la dotation générale, le département du Var reçut un crédit de 19.000 francs pour ses propres besoins ; cette somme, étant à répartir entre les divers quartiers de l'arrondissement maritime de Toulon (Dépêche ministérielle de S. E. Mgr le vicomte du Bouchage, ministre, secrétaire d'État à la Marine et aux Colonies, à l'intendant de la Marine, à Toulon, en date du 25 janvier 1816).

D'autre part, une ordonnance royale, datée des Tuileries le 21 février 1816, fixa les taux des pensions à allouer aux veuves des officiers, maîtres et marins tués dans les combats ou décédés des suites de blessures reçues au service du pays <sup>340</sup>.

Ces décisions furent portées à la connaissance des autorités locales par le préfet du Var, Joseph Siméon.

CULTURE DU MÛRIER (1819-1820)

Une circulaire préfectorale du 16 novembre 1820, signée Chevalier, avise le maire que le gouvernement désire que les agriculteurs du Var soient encouragés à développer la culture du mûrier.

Dans ce but, la circulaire fait connaître que les primes allouées, pour cette culture, au cours de l'année 1819, continueraient à être accordées au titre du budget de 1820.

La prime en question s'élevait à 50 centimes par pied de mûrier ayant au moins 35 centimètres de diamètre (A.D. du Var).

SOUSCRIPTION POUR LA RESTAURATION DE LA SAINTE-BAUME  
(1821)

Autre circulaire du préfet du Var, en date du 20 août 1821, qui informe tous les maires de son ressort qu'une souscription était ouverte en vue de la restauration des bâtiments de la Sainte-Baume. La circulaire précise qu'il sera envoyé à chaque souscripteur un dessin lithographié de la chapelle, de la grotte et de ses dépendances.

De Draguignan, le 3 juin, le préfet Chevalier avait déjà écrit aux maires du Var :

---

340. Archives du port de Toulon.

« Une grande affluence s'est montrée lors de la consécration de la chapelle reconstruite à la Sainte-Baume ; la restauration de la grotte et de ses annexes vient d'être achevée. Je fais appel au concours des personnes qualifiées pour procéder aussi à la reconstruction de l'ancienne auberge (hôtellerie) moyennant conditions à débattre ; les offres, à cet effet, devront être adressées à la préfecture du Var. *Signé* : CHEVALIER » (A.D. du Var).

On se souvient que l'ermitage de la Sainte-Baume avait été saccagé pendant la Révolution ; le couvent, l'hôtellerie, l'hospice, les chapelles, tout avait été dévasté ou incendié. Le lieu célèbre avait même perdu son nom puisque, comme nous l'avons déjà cité, il avait été surnommé « Les Thermopyles ». Il se commit encore des dégâts en 1815, dégâts causés par un détachement cantonné dans les environs de Saint-Zacharie.

Mais 1814, 1816, virent des foules nombreuses reprendre le chemin de la grotte et la souscription de 1821 permit d'avoir des fonds abondants pour la restauration des lieux chers aux Provençaux.

Cette dernière était effectuée en partie lorsqu'en 1822, le lundi de Pentecôte, l'archevêque d'Aix, Mgr de Bausset-Roquefort et le préfet du Var, M. Chevalier, présidèrent un grandiose pèlerinage auquel prirent part plus de quarante mille personnes qui accompagnèrent les reliques venues de Saint-Maximin. Le pape Pie VII et le roi régnant, Louis XVIII, avaient rétabli, chacun en ce qui les concernait, les anciens privilèges spirituels et temporels attribués jadis à ce haut lieu <sup>341</sup>.

Nos ancêtres seynoïses se rendaient à la Sainte-Baume avec des moyens moins confortables et moins rapides que nos concitoyens d'aujourd'hui. Ils quittaient La Seyne au milieu de la nuit, sur une charrette bâchée, meublée sommairement de bancs ou de chaises assujetties aux ridelles latérales, emportant les provisions nécessaires au voyage. Ce dernier durait plusieurs jours. Il avait lieu généralement le 22 juillet, jour de la fête de sainte Madeleine et le souvenir de ce pèlerinage restait longtemps dans les familles.

L'itinéraire suivi était à partir de La Seyne : Ollioules, Le Beausset, Le Camp, Cuges, Riboux et le Pied-de-la-Colle, ferme sur le versant de la Sainte-Baume, d'où les Seynoïses montaient à pied au Saint-Pilon pour redescendre à la grotte de l'autre côté de la montagne.

#### SECOURS AUX AGRICULTEURS POUR LES GELÉES D'OLIVIERS (1820)

On connut, dans le Var, en janvier 1820, une vague de froid qui ne fut pas très longue mais qui fut pourtant rigoureuse ; la température fut en baisse sensible sur le littoral et, naturellement, plus sévère dans l'intérieur du département.

---

341. Chanoine E. Bouisson : *La Sainte-Baume*, Toulon, 1947.

Le préfet des Bouches-du-Rhône, M. de Villeneuve-Bargemon, qui s'était intéressé aussi à la restauration de la Sainte-Baume, avait partagé la présidence du pèlerinage de 1822.

Il s'ensuivit de gros dégâts dans la campagne, les oliviers souffrirent des fortes gelées qui eurent lieu pendant plusieurs jours.

Comme le terroir seynoïse contenait, à l'époque, un grand nombre de ces arbres, on eut à constater passablement de dommages causés par le froid, dommages que la municipalité signala au préfet du Var en le priant d'intervenir auprès du gouvernement pour que des secours soient accordés aux paysans de son territoire.

À la suite des doléances exprimées par le département, le gouvernement royal prescrivit aux services des Finances d'effectuer des dégrèvements d'impôts en faveur des propriétaires sinistrés et de prévoir des crédits pour leur venir en aide. En application de ces ordres gouvernementaux, un fonds de secours fut constitué dans chaque commune du Var.

Contrairement à ce qui s'est fait de nos jours, à la suite des destructions d'oliviers causées par les froids exceptionnels de 1956, le gouvernement de Louis XVIII fit verser à chaque agriculteur sinistré une indemnité raisonnable, calculée après enquête, proportionnelle aux dégâts subis et du nombre de sujets atteints <sup>342</sup>.

Des états furent établis à la mairie comportant les noms et prénoms, adresses des intéressés, chiffre des oliviers gelés et de la somme allouée. Les indemnités furent payées sans retard et permirent aux paysans de procéder au recépage des arbres et à la remise en état de leurs vergers.

#### REQUÊTE D'UN SEYNOIS AUX INTENDANTS DE LA SANTÉ À MARSEILLE (1821)

Les archives font connaître une curieuse réclamation formulée le 3 septembre 1821 par un habitant de notre ville qui était chargé, à cette époque, de l'infirmerie et, un peu plus tard, de l'établissement du Lazaret situés dans la presqu'île de Saint-Mandrier, dépendance de la commune de La Seyne ; en voici la teneur.

« Requête à MM. les intendants de la Santé publique à Marseille : Audibert Antoine-André, capitaine au long-cours, domicilié à La Seyne, expose qu'il a constamment navigué et commandé pour la maison de feu M. Antoine Garcin, négociant, et celle de MM. Jullien et Nerveu, rue Paradis à Marseille, et co-associés, les navires suivants : l'*Aimable-Marie*, la *Nouvelle-Marie*, les *Trois-Frères* et encore la *Nouvelle-Marie*.

« Le 3 mars 1816, il fut nommé, par MM. les intendants de la Santé publique, capitaine du bureau, à Toulon ; il eut à exécuter diverses mesures d'organisation maritime. Après déplacements à Saint-Laurent-du-Var et en Italie, il fut nommé, en décembre 1819, capitaine de l'infirmerie du Lazaret (Toulon) et puis capitaine au Lazaret.

« Il se plaint de démêlés avec le concierge de cet établissement et demande protection aux intendants contre la haine de ce concierge et de sa famille (*sic*) ».

---

342. À notre époque, les secours aux oléiculteurs sinistrés sont alloués sous la forme de primes périodiques, avec engagement de recépage, d'entretien ou de reconstitution d'olivaies.

Cet Audibert, qui sollicitait ainsi le secours des autorités de son administration, habitait rue Bourradet, n° 5. Il voulait, ajoutait-il dans sa lettre, se plaindre au ministre de la Marine mais il estimait qu'il ne devait le faire que sur le conseil des intendants.

Nous ignorons la suite qui fut donnée à la requête du brave Audibert <sup>343</sup>.

#### « LE MILLIARD DES ÉMIGRÉS » (1825)

Une loi, présentée aux Chambres, le 27 avril 1825, par le ministre de Villèle au nom du roi Charles X, décida qu'une indemnité serait accordée sous forme de rente viagère aux anciens émigrés, ou à leurs ayants droit, à titre de réparation pour la perte de leurs biens confisqués, aliénés ou vendus pendant la Révolution.

Cette loi est restée dans l'histoire contemporaine de la France sous le nom : « Le milliard des émigrés ».

Elle affectait trente millions de rentes, au capital d'un milliard (d'où son nom), à l'indemnisation par l'État aux Français dont les biens-fonds, situés en France ou dans les pays qui faisaient partie du territoire de la France au 1<sup>er</sup> janvier 1792, avaient été confisqués ou aliénés en exécution des lois sur les émigrés, les déportés et les condamnés révolutionnairement (Article premier de la loi).

Elle déclarait que cette indemnité était définitive et que les demandes devaient être formulées par les intéressés qui devaient fournir tous titres et justifications à l'appui. La loi fit l'objet d'une ordonnance royale qui portait règlement d'administration publique.

Il nous a paru intéressant de rechercher quels furent ceux de nos compatriotes seynois qui bénéficièrent de cette mesure de réparation. Nous avons pu en trouver quelques-uns dont nous donnons la liste ci-après ; cette liste indique leurs nom, prénoms, profession ou emploi en 1793 (année de leur émigration), ainsi que le montant de la rente qui leur fut attribuée (en francs-or de la Restauration) :

	Montant de la rente
	—————
AUDIBERT Jacques, notaire à La Seyne .....	120,21 F
AUDIBERT François, capitaine-marchand .....	30,00 F
BAUDOIN Louis, retraité de la Marine .....	27,00 F
DANIEL Hyacinthe, capitaine retraité .....	91,58 F
DANIEL Melchior, avocat à La Seyne .....	466,00 F
DANJEAN Joseph, bourgeois .....	200,91 F
DENANS François, bourgeois .....	324,66 F
MAUNIER Pierre-Jean-Marius, commissaire des classes à La Seyne,	

343. Arch. départ. des B.-du-Rh. (Santé, correspondance des agents sanitaires, série E, années 1690-1843). — Il semble que ce personnage soit le même que le capitaine-marchand figurant sur les listes de prévenus d'émigration en 1794.

Ce dernier prêta serment de fidélité à la Constitution de l'an VIII, le 10 fructidor, an X, devant le commissaire du gouvernement français à Nice, (L. Honoré : *L'émigration dans le Var*, ouvrage déjà cité).

ancien vice-président de la section de Saint-Roch de cette ville ...	1.392,94 F
(Ce Maunier possédait, avant la Révolution, d'importantes propriétés dans le Var, notamment à Fréjus, Seillans, etc.)	
MICHEL Vincent, ménager (fermier), ancien électeur-délégué des sections de La Seyne .....	294,30 F
MOUTTE Jean-Baptiste, poulieur à l'arsenal de Toulon .....	98,82 F
POTHONIER Louis-Victor-Sauveur, bourgeois .....	196,00 F
FERAUD P.-J., ex-capitaine de vaisseau .....	54,00 F

### SÉJOUR DE M<sup>me</sup> DE CHATEAUBRIAND À LA SEYNE (1826)

Au printemps de 1826, M<sup>me</sup> de Chateaubriand, l'épouse du célèbre auteur du *Génie du christianisme*, des *Martyrs* et de *René*, vint dans le Midi pour y rétablir sa santé. D'après le docteur Boulay, elle s'installa à La Seyne dans une maison appartenant à M<sup>me</sup> Esclapon-Riquier.

Comme George Sand devait le faire plus tard, elle décrivit, à une relation, son arrivée dans le pays ainsi que ses impressions personnelles :

« La Seyne, 31 mars 1826.

#### « À CLAUSEL DE COUSSERGUES

« M. de Chateaubriand vous a parlé du pays que j'habite : le plus incommode de la chrétienté, et qui ne devrait pas l'être après tout ce qu'il a souffert lors du siège de Toulon et tous les sacrifices des habitants pour soutenir la cause royale.

« Il est resté cependant assez ignoré et surtout assez ignorant des vanités du monde pour que mon arrivée y ait fait sensation ; les enfants me suivaient en foule, ils se précipitaient sous les pieds des chevaux et montaient sur les roues pour voir ce qui allait sortir de cette belle boîte. « Quand ils ont vu que c'était une dame, ils en ont fait de suite une princesse et une reine. Le nom de princesse m'est resté mais on me traite en reine pour ce qui regarde une liste civile qu'on croit inépuisable. Je ne puis faire un pas sans être accablée de demandes ou de présents qui me coûtent également cher mais qui me valent bon nombre de bénédictions.

« Du reste, ce pays-ci est beaucoup plus joli que celui d'Hyères <sup>344</sup>.

« La ville, qui n'est qu'un village, est sur le golfe qui termine la rade de Toulon. Elle est environnée de petits coteaux bien dessinés et plantés de vignes, de cyprès et d'oliviers.

« Du village, on a la vue de Toulon et de la rade ; et si l'on monte un peu, celle de la pleine mer couverte de vaisseaux qui se croisent, et d'une quantité de petits

---

344. Cité par le docteur Boulay, de Paris, et d'après Pailkès : *Lettres de M<sup>me</sup> de Chateaubriand à Clausel de Coussergues* (p. 71).

M<sup>me</sup> de Chateaubriand était venue aux environs d'Hyères en 1825 et n'avait pas conservé, paraît-il, un bon souvenir de son séjour.

Il est intéressant de comparer les impressions de M<sup>me</sup> de Chateaubriand avec celles de M<sup>me</sup> Sand sur les deux pays d'Hyères et de La Seyne, la région seynoise paraissant avoir recueilli les suffrages de ces deux personnalités du XIX<sup>e</sup> siècle.

bâtiments et de bateaux pêcheurs, montés, les uns, par d'honnêtes marins, les autres par d'honnêtes forçats dont les habits rouges sont d'un effet agréable tout au travers des voiles... »<sup>345</sup>.

#### PETITE STATISTIQUE COMMUNALE DU TEMPS DE LA RESTAURATION (1823-1830)

Au cours des années 1820, après les années de guerre du premier Empire et celles de relèvement national qui avaient suivi, la commune de La Seyne connut une certaine remontée démographique et économique.

En 1823, elle accusait le chiffre de 5.605 habitants, supérieur à celui qu'elle comptait au commencement du XIX<sup>e</sup> siècle, à la fin de la Révolution (4.895 d'après le recensement de 1801) ; le canton d'Ollioules, dont elle dépendait en 1823, renfermait une population de 16.294 âmes.

De son côté, la commune de Six-Fours n'en possédait plus que 2.798, population agglomérée et des écarts.

Nous avons déjà dit que le Conseil municipal de La Seyne avait à sa tête alors : comme maire, le sieur Fauchier Louis-Alexandre, qui était également conseiller général du canton ; comme adjoints, les citoyens Barralier et Lombard. Ces administrateurs resteront en fonctions jusqu'en 1830, année de l'abdication de Charles X et de l'installation de Louis-Philippe I<sup>er</sup> comme roi des Français (après les journées de juillet).

À La Seyne encore, sous la Restauration, le secrétaire général de la mairie était M. Jeansollen Jean-Louis, qui possédait plusieurs immeubles en ville, rues Canelle, du Sac et du Prieur ; le receveur municipal, M. Arnaud, le maître des ports de commerce, M. Tortel, tandis que M. Cauvin était notaire de la localité, M. Cruvellier, commissaire de la marine, chargé des classes du quartier, et le sieur Duranteau, trésorier des invalides.

Par contre, le juge de paix, M. Amic, résidait au chef-lieu du canton, Ollioules, avec le greffier, M. Sube.

Comme nous le verrons dans l'histoire maritime, les chantiers de constructions navales ne chômaient pas et le trafic du port, sans égaler celui des belles années d'autrefois, connaissait une activité appréciable, les relations maritimes ayant été libérées des entraves du temps de guerre, les transactions bénéficiant du bienfait de la paix retrouvée, du rétablissement financier dû au baron Louis.

Tout en gardant sa physionomie générale d'avant 1789, la ville s'était augmentée, depuis trente ans, d'un certain nombre de beaux immeubles ; le port, nous l'avons dit, avait vu son plan d'eau agrandi sous l'Empire, des magasins et des installations nouvelles édifiés à ses abords. Le nouveau chemin de Toulon, dit « le Chemin Neuf », était ébauché, tandis qu'on remettait en état l'ancienne route, celles d'Ollioules et de Six-Fours (Loi du 28 juillet 1824).

---

345. *Mémoires et lettres de M<sup>me</sup> de Chateaubriand* (H. Jonquières, éditeur, Paris, 1929, p. 242).

Sur le plan scolaire local, nous trouvons à La Seyne, sous la Restauration, une école primaire publique confiée aux frères des Écoles chrétiennes, diverses institutions libres de filles et de garçons dirigées par des congrégations religieuses ou par des particuliers ; on note, en effet, à la date du 25 avril 1818, un brevet d'institutrice délivré par le maire de La Seyne à la demoiselle Claire Pothonnier, âgée de 42 ans, native dit lieu, « irréprochable de mœurs et possédant le degré d'instruction nécessaire pour enseigner et éduquer convenablement les enfants, à charge par elle de se conformer aux règlements en vigueur ». M<sup>lle</sup> Pothonnier était la fille de Me Pothonnier, ancien notaire royal à La Seyne avant la Révolution.

Au point de vue hospitalier, l'établissement de la rue de l'Hôpital (aujourd'hui rue Clément-Daniel) continuait à fonctionner mais avait grand besoin de modernisation, dans ses immeubles et dans sa situation insuffisamment aérée et matérielle ; son service était assuré, avec dévouement, par des religieuses et par des médecins de la localité. Il faudra arriver au second Empire pour voir apparaître un projet sérieux de reconstruction et de transfert de l'hôpital de La Seyne.

Quant aux œuvres d'assistance et de charité, elles poursuivaient modestement leur besogne utile ; des confréries de laïcs bienfaisants, telles que celles des Pénitents blancs, des Pénitents gris, de Saint-Roch, s'étaient reconstituées après la Révolution, leurs chapelles leur ayant été restituées par les pouvoirs publics ou par des particuliers.

L'époque de la Restauration vit d'importants agrandissements à Saint-Mandrier (hôpital et lazaret) et une existence plus grande de cette presqu'île, dépendance de la commune de La Seyne, choses dont nous parlerons plus longuement dans le chapitre consacré à l'histoire contemporaine de cette partie presque insulaire de notre territoire communal d'avant 1950.

### BUDGET

Le projet de budget, pour 1826, nous donne quelques indications sur les finances de la commune de La Seyne à cette époque :

— Reliquat définitif de 1823 .....	489,54 F
— Recettes ordinaires .....	16.547,75 F
	<hr/>
	17.037,45 F
— Dépenses extraordinaires .....	3.650,00 F
— Dépenses ordinaires .....	12.868,00 F
	<hr/>
	16.518,00 F
— Soit un excédent de recettes de .....	685,45 F

La Seyne, 9 mai 1825.

Ce projet de budget fut approuvé par le préfet du Var, à Draguignan, le 22 octobre 1825.

Dans la rubrique « Travaux publics » de ce budget on trouve notamment : le projet de pavage des rues Saint-Joseph, Grune et partie de la rue des Maures, ainsi que les dépenses de fonctionnement d'un atelier dit « de Charité », destiné à occuper les mendiants et vagabonds estimés au nombre de 25.

Le budget nous apprend aussi que grâce à la vaccination annuelle, la lutte contre la petite vérole (ce mal qui désolait nos aïeux) se poursuit avec succès ; vers 1826 elle paraissait vaincue.

Ce service était assuré par le sieur Benoît Gantelme, officier de santé, qui avait une nombreuse clientèle dans le pays.

#### « CHEVALIERS DE SAINT-LOUIS »

Le maire rend compte au sous-préfet, par lettre du 1<sup>er</sup> août 1826, que les titres de nomination dans l'ordre royal de Saint-Louis ont été remis, par ses soins, aux destinataires dont les noms suivent et qui sont domiciliés dans la commune

MM. ALLEMAND Pierre,  
AYCARD André,  
DAVID Jean,  
DE FERRY Louis-Victor,  
POTHONIER Jean,  
GUIGOU Bonaventure,  
SENES Louis-André <sup>346</sup>.

#### CE QUE LISAIENT LES SEYNOIS SOUS LA RESTAURATION (1815-30)

Les organes d'information, quotidiens ou hebdomadaires, politiques ou commerciaux, à caractère littéraire ou artistique, étaient alors beaucoup moins nombreux, d'un format, d'une illustration et d'un nombre de pages infiniment plus modestes que ceux de nos jours, où ils sont légion.

D'autre part, les publications existantes touchaient moins de lecteurs, surtout dans les campagnes où on ne lisait guère que le dimanche ; encore était-ce souvent un membre de la famille qui faisait la lecture à la communauté. Les nouvelles et avis officiels parvenaient à la connaissance des gens par des affiches ou par le crieur public de la commune.

Cependant, il existait des cabinets de lecture, en ville notamment : à Toulon, par exemple, on en trouve quatre en 1822. L'abonnement à ces cabinets était de 5 francs par mois, dans trois d'entre eux ; le quatrième était à usage gratuit.

---

346. Arch. comm. de La Seyne : Corresp. avec le sous-préfet. — Il s'agit de gens que le gouvernement voulait récompenser pour services rendus à la cause royale. L'Ordre de Saint-Louis, institué par Louis XIV en 1693, était destiné à récompenser les officiers de terre et de mer, sans distinction de naissance et professant la religion catholique. La Révolution le supprima, mais la Restauration le rétablit en 1816 ; il fut aboli définitivement en 1830, à l'avènement de Louis-Philippe.

La décoration comportait : un ruban moiré couleur de feu et un insigne constitué par une croix d'or, à huit pointes perlées, émaillée de blanc, bordée d'or et anglée de fleurs de lys au champ de gueules chargées, en leur centre, de l'effigie du roi saint Louis.

Voici quels étaient les journaux, revues ou périodiques les plus lus par nos concitoyens à cette époque, chez eux, dans les cafés on dans les cercles :

- Le grave *Moniteur*, journal officiel du royaume, affiché aux mairies.
- *L'Aviso de la Méditerranée*, fondé à Toulon en l'année 1828, politique, commercial et littéraire. Il paraissait deux fois par semaine, mais à partir de 1829 il parut trois fois. C'était plutôt un organe d'opposition.
- *Les Archives du Var*, journal créé aussi en 1829 par le futur maire d'Hyères, Alphonse Denis.
- *Le Journal des Débats*, de tendance royaliste modérée.
- *Le National*, de Carrel, qui était libéral.
- *La Quotidienne*, dans laquelle Charles Nodier écrivait de charmantes chroniques ; ce journal était de teinte légitimiste.
- *Le Drapeau Blanc*, qui était légitimiste.
- *La Gazette du Midi*, feuille royaliste d'une certaine tenue ; elle était imprimée à Marseille et diffusée dans notre région.

Enfin, un certain nombre d'autres journaux, parmi lesquels *Le Globe*, *Le Constitutionnel* (libéral modéré), *Le Figaro* (littéraire et critique), *La Gazette de France*, de Paris (légitimiste) ; les lecteurs seynois, de ces feuilles, étaient surtout des abonnés.

On voit déjà, cependant, que la presse de la Restauration revêtait une importance appréciable ; elle comptait d'ailleurs d'excellents journalistes. Les organes parisiens parvenaient chez nous grâce aux services des Messageries Royales qui reliaient la capitale aux grandes villes de la province ; ils arrivaient à Toulon par Marseille et leur distribution était ensuite effectuée dans les communes environnantes : La Seyne, Hyères, Ollioules, Les Solliès, Cuers, Six-Fours, etc.

#### LE TÉLÉGRAPHE AÉRIEN SYSTÈME CHAPPE DANS NOTRE RÉGION (1821)

Ce nouveau mode de transmission de dépêches, à longue distance, constitua, avant l'apparition du télégraphe électrique, un important progrès en France pour l'information officielle, publique ou privée.

Il fonctionnait à l'aide de signaux optiques manœuvrés à partir d'un mât sémaphorique installé, généralement, sur une tour en maçonnerie ou sur un bâtiment placé en un endroit élevé et bien en vue.

Le créateur en fut l'ingénieur Claude Chappe, né à Brûlon (Sarthe) en 1763, décédé à Paris en 1805. Il fut aidé, pour la mise au point de ce système, par son frère Ignace Chappe (1760-1828).

Nommé, conjointement avec lui, administrateur des lignes télégraphiques en France (1793), Ignace Chappe fut maintenu à ce poste par la Restauration et jusqu'en 1823.

Dans notre région, le télégraphe Chappe ne fut mis en service que vers cette époque, c'est-à-dire à la fin de l'année 1821, alors qu'il fonctionnait depuis longtemps déjà à l'intérieur du pays.

C'est de Paris que parvint à Toulon, le 15 décembre 1821, la première dépêche transmise par ce système ; elle était adressée au préfet maritime par le ministre de la Marine. Les journaux dirent que le public « fut rapidement satisfait de cette innovation ».

On comptait environ 65 % de dépêches qui, par temps clair, parvenaient à leur destinataire le jour même de leur dépôt au bureau de départ ; 15 % environ, expédiées le soir, étaient remises dans la journée du lendemain ; 20 % seulement subissaient des retards appréciables.

La chaîne de sémaphores Chappe, qui desservait Toulon et la basse Provence, avait Paris pour origine ; elle passait par Lyon, Avignon, Marseille et aboutissait à Toulon par les stations de La Cadière et d'Ollioules dont la maison ruinée s'aperçoit encore sur l'échine occidentale du Croupatier.

Le télégraphe électrique, qui succédera au système Chappe vers 1846, en France, arrivera à Toulon le 28 juin 1853.

### LES RELATIONS AVEC TOULON

Sous la Restauration, les relations, personnes et marchandises, entre La Seyne et Toulon, continuaient à se faire comme par le passé, c'est-à-dire presque uniquement par mer.

Indépendamment des bateaux marchands qui touchaient les deux villes et qui venaient de l'un et l'autre port, ou du dehors, un service de bateliers desservait la petite rade. Les Seynois, qui avaient des affaires à Toulon, prenaient passage à bord de lourdes barques qui se chargeaient de leur transport pour le prix de 10 centimes ; ces bateaux, navigant à la voile ou à l'aviron, selon le temps, étaient généralement armés par des pêcheurs ou des anciens marins du pays retraités. Ils effectuaient plusieurs traversées par jour sauf en cas de très mauvais temps ; le voyage était d'une durée variable, une quarantaine de minutes par bon mistral pour se rendre de La Seyne à Toulon, ou en retourner, par brise d'est assez fraîche. Par contre, il exigeait une bonne heure, par un temps calme, en marchant uniquement à l'aviron.

Pendant le mois de mai, qui était celui des pèlerinages de la contrée à Notre-Dame-de-Bonne-Garde du cap Sicié, ou bien durant la fête patronale de La Seyne, au début juillet, les bateliers se trouvaient plus nombreux mais le prix du voyage, en raison de l'affluence, était porté à un prix plus élevé ; il s'élevait alors à 30 et 40 centimes (6 à 8 sous).

Sur les quais des deux villes on entendait les cris répétés des matelots : « A Touloun ! A Touloun ! (ou « A la Segno ! A la Segno ! ) Anan parti... ».

Il faudra attendre le règne de Louis-Philippe pour voir apparaître le premier service La Seyne-Toulon par bateau à vapeur.

### RÉFECTION DE LA FAÇADE DE L'ÉGLISE PAROISSIALE (1829-1830)

Dans le courant de l'année 1829 et du premier semestre de 1830, la façade majeure de notre église paroissiale Notre-Dame-de-Bon-Voyage fit l'objet d'une importante réfection.

La recette des travaux fut l'objet d'une réunion extraordinaire du Conseil municipal de La Seyne qui se réunit, pour y procéder, le 27 juin 1830, à 11 heures du matin.

L'ordre du jour de la séance comportait l'examen des travaux effectués et la nomination d'une commission de trois membres chargés d'en prononcer la réception ; ce furent MM. Auzende Antoine, Beaussier Mathieu et Combal Romain qui seront assistés du sieur François-Pierre Lombard, constructeur de navires et propriétaire à La Seyne<sup>347</sup>.

Le Conseil municipal tint encore séance pour liquider cette affaire ; ce fut en septembre 1830. C'était au lendemain du remplacement des Bourbons par les Orléans. Néanmoins, la convocation officielle du nouveau maire en exercice, le sieur J.-L. Astoin, ancien capitaine au long-cours, adressée aux conseillers municipaux, était revêtue du timbre portant la couronne royale accompagnée de fleurs de lys, marque en usage sous le dernier monarque, Charles X.

#### UNE AFFAIRE QUI CAUSA DU MOUVEMENT DANS LA RÉGION L'EXPÉDITION D'ALGER (1830)

Depuis toujours, les nations européennes, riveraines de la Méditerranée, se plaignaient des exactions et des actes de piraterie qui avaient leur point de départ sur la rive africaine, depuis l'Égypte jusqu'au détroit de Gibraltar, venant parfois, même, de la côte d'Asie Mineure ou des îles occupées par les Turcs.

Déjà, sous Louis XIV, et en ce qui concerne la France, Du Quesne était intervenu avec sa flotte qui avait bombardé Alger. Mais en vain car, jusque dans la première moitié du XIX<sup>e</sup> siècle, la sécurité demeura relative en Méditerranée.

De fait, surtout aux XVII<sup>e</sup> et XVIII<sup>e</sup> siècles, les navires marchands ou de pêche étaient fréquemment l'objet d'attaque ou de capture quand ils naviguaient isolément ; les incursions des « Barbaresques », comme on appelait ces hardis corsaires, ne se limitaient d'ailleurs pas au domaine marin puisque, à maintes reprises, ils firent des descentes sur notre rivage provençal (îles de Lérins, Saint-Tropez, etc.). Ils poussaient l'audace même jusqu'à saisir des bâtiments et des équipages en vue de la terre.

Les réclamations, démarches diplomatiques ou autres, faites auprès des autorités des pays abritant ces pirates, demeuraient lettres mortes.

Cette situation, aux temps moderne, devenait intolérable. Ce fut à la suite de divers incidents, abus ou faits, survenus en 1827 et en 1829, que la France de Charles X, malgré l'opposition anglaise, se décida à une action décisive. Celle-ci donna lieu à la prise d'Alger, dernier événement militaire du règne des Bourbons.

---

347. Nous nous bornons à indiquer brièvement ici que la façade principale de l'église paroissiale subira beaucoup plus tard, au cours des années 1890-1891, une transformation complète qui lui a donné le visage que nous lui voyons aujourd'hui.

Nous parlerons de ces travaux en temps et lieu.

## LA PRÉPARATION DE L'EXPÉDITION

L'affaire fut, dans tous ses détails, extrêmement bien préparée.

L'amiral Duperré, ancien préfet maritime de Toulon de 1815, avait le commandement en chef de la flotte qui se concentrait dans ce port tandis que le général de Bourmont s'était vu confier celui de l'armée de débarquement.

Jamais, semble-t-il, expédition, partie de la rade de Toulon, ne constitua aussi imposante « Armada ». Qu'on en juge : 103 vaisseaux de guerre, dont 7 vapeurs, 347 transports affrétés, une flottille de débarquement composée de 150 tartanes, balancelles, bateaux-bœufs très marins et pontés de bout en bout, à faible tirant d'eau, plus une soixantaine de navires divers.

Dès le mois d'avril 1830, des troupes nombreuses arrivent en Provence, viennent y loger ou cantonner dans Toulon ou dans ses environs : Ollioules, La Valette, La Seyne, Six-Fours, Le Beausset, Solliès-Pont, etc.

Dans les derniers jours de ce même mois d'avril, le 1<sup>er</sup> régiment de marche d'infanterie légère, composé d'un bataillon de 960 hommes du 2<sup>e</sup> léger et d'un bataillon du 4<sup>e</sup> léger, entre à Toulon mais reçoit l'ordre de venir cantonner à La Seyne qui eut ainsi l'honneur, à cette occasion, d'abriter dans ses murs le futur héros de Constantine, l'un des meilleurs généraux de l'armée d'Afrique, qui sera député d'Autun. Changarnier, en effet, qui était capitaine au 2<sup>e</sup> léger, passa dans notre ville tout le temps qui s'écoula entre l'arrivée à La Seyne du régiment et son embarquement.

Il commandait alors la 3<sup>e</sup> compagnie du bataillon du 2<sup>e</sup> léger.

Le 1<sup>er</sup> léger de marche et le 3<sup>e</sup> d'infanterie de ligne formaient une brigade aux ordres du maréchal de camp baron Poret de Morvan<sup>348</sup>. Cette brigade était la première de la 1<sup>re</sup> division commandée par le lieutenant-général Barthézène, division constituant trois brigades.

Le 11 mai 1830, le 1<sup>er</sup> léger de marche quitta La Seyne pour s'embarquer sur des bâtiments de la flotte.

D'autres unités cantonnèrent aussi à La Seyne en 1830 et pendant la durée des opérations en Algérie ; de ce fait, l'administration municipale eut à résoudre divers problèmes de logement et de ravitaillement durant une assez longue période mais il semble que le commerce local n'y perdit pas.

En outre de la 1<sup>re</sup> division dont le Q.G. se trouvait à Toulon, les brigades à La Seyne et dans les localités environnantes, il y avait aussi une 2<sup>e</sup> division (Q.G. à Marseille, éléments à Aubagne, Trets, Auriol, Barjols) et une 3<sup>e</sup> division (Q.G. à Aix, éléments à Salon, Lambesc, Orgon et Saint-Chamas).

---

348. *Poret de Morvan*, général de brigade de 1813 ; il commanda à Waterloo le 3<sup>e</sup> régiment de grenadiers de la Vieille Garde. Il semble qu'il fut, avec le général Michel, l'un des deux hommes auxquels on peut attribuer, avec le plus de vraisemblance, la paternité du « mot » fameux que la légende d'abord, l'histoire ensuite ont voulu donner au général Cambronne.

Sous la Restauration, le grade de maréchal de camp correspondait justement à celui de général de brigade que détenait Poret de Morvan.

Enfin, on vit encore de l'artillerie montée à Hyères et à Solliès-Pont des batteries, non montées, à La Ciotat, La Cadière et à Cassis. Avec des détachements des 11<sup>e</sup> et 13<sup>e</sup> chasseurs à cheval de Tarascon, on forma le 1<sup>er</sup> régiment de chasseurs d'Afrique, appelés à une réputation glorieuse dans l'armée française.

### LE DÉPART

La flotte, portant le corps expéditionnaire, quitta Toulon le 25 mai 1830 par un temps radieux, la brise soufflant du nord-ouest assez fraîche.

Elle appareilla par divisions et prit sa formation en ordre de route à cet instant impressionnant, les deux rades se couvrirent de signaux, se remplirent de coups de canon et de musiques entraînantes. On comptait 676 navires, dont 450 de haut bord, précédés de 7 bateaux à vapeur (c'était une innovation dans l'histoire de la marine française) ouvrant la marche de cette « Armada » ; l'amiral Duperré ayant son pavillon sur *La-Provence*.

Le long des rivages toulonnais et seynois, tout un peuple se pressait, acclamant marins et soldats partant vers leur destin.

On connaît la suite : après avoir débarqué à la plage de Sidi-Ferruch le 14 juin (il y eut une certaine discussion à ce sujet entre Duperré et de Bourmont) le corps expéditionnaire livra une bataille heureuse à Staouéli et prit le fort l'Empereur dominant Alger. Le 5 juillet 1830, la blanche cité de la Régence capitulait et le drapeau fleurdelysé de France flottait sur ses édifices publics, pas pour longtemps pourtant, car, peu de jours après, un autre pavillon, national aussi, le tricolore, allait le remplacer.